

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 juillet 2020

COMPTE RENDU

PRÉSENTS : TOUS LES MEMBRES SAUF

ABSENTS EXCUSÉS : Gwladys FOLSCHWEILLER, Sandrine BOTTIN, Patrick BONNET, Danièle STAUB, Michel BAYLAC, Jean BRACCO, Emmanuel THIRY, Jonathan SZABLEWSKI, Gérard SCHWARZ, Nathalie DREXLER

ABSENTS NON EXCUSÉS : 0

POUVOIRS : Gwladys FOLSCHWEILLER à Christian ZWIEBEL, Sandrine BOTTIN à Micheline FICKINGER, Danièle STAUB représentée par son suppléant Jean-Paul POINSIGNON, Michel BAYLAC représenté par son suppléant Jean-Luc KREIS, Jean BRACCO représenté par sa suppléante Nicole LOTH, Emmanuel THIRY à Suzanne THIELEN, Jonathan SZABLEWSKI représenté par son suppléant Daniel HINSCHBERGER, Gérard SCHWARZ à Luc BALLASSE, Nathalie DREXLER à Daniel ROTH

I SOMMAIRE

Les points suivants ont été présentés en Conseil Communautaire :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		Délibération n°	N° page
1	INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	1	2
2	ÉLECTION DU PRÉSIDENT	2	4
3	FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU	3	5
4	ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS		
	1/ Élection du 1 ^{er} Vice-Président	4	5
	2/ Élection du 2 ^{ème} Vice-Président	5	5
	3/ Élection du 3 ^{ème} Vice-Président	6	6
	4/ Élection du 4 ^{ème} Vice-Président	7	6
	5/ Élection du 5 ^{ème} Vice-Président	8	6
	6/ Élection du 6 ^{ème} Vice-Président	9	7
	7/ Élection du 7 ^{ème} Vice-Président	10	7
	8/ Élection du 8 ^{ème} Vice-Président	11	7
5	LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL	12	8
6	DÉLÉGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ	13	9
7	FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS	14	10
8	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION	15	11
9	COMMISSION POUR LES DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS (CDSP) – MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES	16	11
10	ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU DUF AU SEIN DES SYNDICATS DES EAUX	17	12
11	DÉTERMINATION DES LIEUX DE TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR LA MANDATURE	18	15

AFFAIRES FINANCIÈRES

12 APPROBATION DES RÉSULTATS DÉFINITIFS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 ET DES COMPTES DE GESTION CORRESPONDANTS

19

15

II DÉCISIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE 1 INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt, le 17 juillet à 9H00, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à PONTPIERRE sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du District Urbain de Faulquemont le 07 juillet 2020, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

	NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
1	PACIFICI	Charlotte	x		
2	FULLER	Jean-Marc	x		
3	GEORGES	Evelyne	x		
4	JACOB	Jean-Marc	x		
5	ZWIEBEL	Christian	x		
6	FOLSCHWEILLER	Gwladys		x	Christian ZWIEBEL
7	FICKINGER	Micheline	x		
8	BOTTIN	Sandrine		x	Micheline FICKINGER
9	LAVERGNE	François	x		
10	KIRCHNER	Martine	x		
11	KIRCHNER	Georges	x		
12	FROHWERK	Graziella	x		
13	HOFFERT	Etienne	x		
14	MULLER	Jennifer	x		
15	LEIDNER	Jonathan	x		
16	SIMON	Jean-Michel	x		
17	BIANCHIN	Bruno	x		
18	KEMPENICH	Béatrice	x		
19	KOPPERS	Alain	x		
20	LOUIS	Charlotte	x		
21	BLANCHARD	Pierre	x		
22	COMBAS	Violette	x		
23	LABRE	Alain	x		
24	BUGOT	Isabelle	x		
25	DUPONT	Jean-Luc	x		
26	BONNET	Patrick		x	
27	BAYER	André	x		

28	THIEL	Gérard	x		
29	WEBANCK	Jean-Michel	x		
30	BURTARD	Eric	x		
31	BALLASSE	Luc	x		
32	SKRIBLAK	Peggy	x		
33	STAUB	Danièle		x	
34	BAYLAC	Michel		x	
35	LEROND	Dominique	x		
36	BRACCO	Jean		x	
37	THIL	Geneviève	x		
38	THIRY	Emmanuel		x	Suzanne THIELEN
39	THIELEN	Suzanne	x		
40	LAURENT	Etienne	x		
41	LEBLEU	Clément	x		
42	GEORGES-HAMAN	Corinne	x		
43	NIMESKERN	Patrice	x		
44	HAUSER	Raymond	x		
45	SZABLEWSKI	Jonathan		x	
46	SCHWARZ	Gérard		x	Luc BALLASSE
47	HAUSER	Christian	x		
48	KREMETTER	Gérard	x		
49	JACQUES	Guy	x		
50	PICCOLI	Chantal	x		
51	RESLINGER	Myriam	x		
52	REICHERT	Bernard	x		
53	MARINI	Jean	x		
54	THILL	Pierre	x		
55	BELVOIX	Philippe	x		
56	GRANDGIRARD	Laurent	x		
57	DECKER	Denis	x		
58	ROTH	Daniel	x		
59	DREXLER	Nathalie		x	Daniel ROTH

Etaient également présents, les conseillers suppléants des communes disposant d'un seul titulaire : ces élus participent avec voix délibérative au vote du conseil communautaire si le délégué titulaire de leur commune est absent et s'il n'a pas donné pouvoir à un autre conseiller titulaire.

COMMUNE	NOM PRENOM	PRESENT	ABSENT
HAUTE-VIGNEULLES	POINSIGNON Jean-Paul	x	
HEMILLY	KREIS Jean-Luc	x	
HOLACOURT	LOTH Nicole	x	
MANY	HINSCHBERGER Daniel	x	

INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence de François LAVERGNE, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Peggy SKRIBLAK a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE 2 ÉLECTION DU PRÉSIDENT

1.1 Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire, François LAVERGNE, a pris la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 53 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1.2 Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs : Charlotte PACIFICI et Jonathan LEIDNER

1.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller communautaire l'a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe clos jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

1.4 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 58
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 12
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 46
- f. Majorité absolue : 30

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LAVERGNE François	46	Quarante six

1.5 Proclamation de l'élection du Président

François LAVERGNE a été proclamé président et a été immédiatement installé.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE 3 FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Sous la présidence de François LAVERGNE, élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le DUF doit disposer au minimum d'un Vice-Président et au maximum d'un nombre de Vice-Présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 12 Vice-Présidents au maximum (la loi imposant une limite de 15 Vice-Présidents).

Il précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 Vice-Présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé, à l'unanimité, à 8, le nombre des Vice-Présidents et a décidé de la constitution du Bureau communautaire sous cette forme.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE 4 ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

1/ Élection du 1^{er} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 58
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 8
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 50
- f. Majorité absolue : 30

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BIANCHIN Bruno	50	Cinquante

Proclamation de l'élection du 1er Vice-Président

Bruno BIANCHIN a été proclamé 1^{er} Vice-Président et immédiatement installé.

2/ Élection du 2^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 58
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 8
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 50
- f. Majorité absolue : 30

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RESLINGER Myriam	50	Cinquante

Proclamation de l'élection du 2ème Vice-Président

Myriam RESLINGER a été proclamée 2^{ème} Vice-Présidente et immédiatement installée.

3/ Élection du 3^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 58
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls :0
- d. Nombre de votes blancs :0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :58
- f. Majorité absolue :30

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
WEBANCK Jean-Michel	58	Cinquante huit

Proclamation de l'élection du 3^{ème} Vice-Président

Jean-Michel WEBANCK a été proclamé 3^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

4/ Élection du 4^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :58
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls :0
- d. Nombre de votes blancs :6
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :52
- f. Majorité absolue :30

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GEORGES Evelyne	52	Cinquante deux

Proclamation de l'élection du 4^{ème} Vice-Président

Evelyne GEORGES a été proclamée 4^{ème} Vice-Présidente et immédiatement installée.

5/ Élection du 5^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :58
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls :0
- d. Nombre de votes blancs :8
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :50
- f. Majorité absolue :30

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
THIRY Emmanuel	50	Cinquante

Proclamation de l'élection du 5ème Vice-Président

Emmanuel THIRY a été proclamé 5^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

6/ Élection du 6^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :58
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls :0
- d. Nombre de votes blancs :4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :54
- f. Majorité absolue :30

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BAYER André	54	Cinquante quatre

Proclamation de l'élection du 6ème Vice-Président

André BAYER a été proclamé 6^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

7/ Élection du 7^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :58
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls :0
- d. Nombre de votes blancs :3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :55
- f. Majorité absolue :30

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HAUSER Raymond	55	Cinquante cinq

Proclamation de l'élection du 7ème Vice-Président

Raymond HAUSER a été proclamé 7^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

8/ Élection du 8^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :58
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls :0
- d. Nombre de votes blancs :10
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :48
- f. Majorité absolue :30

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HAUSER Christian	48	Quarante huit

Proclamation de l'élection du 8ème Vice-Président

Christian HAUSER a été proclamé 8^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

Proclamation des résultats :

Ont été proclamés en qualité de :

- Président du District Urbain de Faulquemont : François LAVERGNE
- 1^{er} Vice-Président du District Urbain de Faulquemont : Bruno BIANCHIN
- 2^{ème} Vice-Présidente du District Urbain de Faulquemont : Myriam RESLINGER
- 3^{ème} Vice-Président du District Urbain de Faulquemont : Jean-Michel WEBANCK
- 4^{ème} Vice-Présidente du District Urbain de Faulquemont : Evelyne GEORGES
- 5^{ème} Vice-Président du District Urbain de Faulquemont : Emmanuel THIRY
- 6^{ème} Vice-Président du District Urbain de Faulquemont : André BAYER
- 7^{ème} Vice-Président du District Urbain de Faulquemont : Raymond HAUSER
- 8^{ème} Vice-Président du District Urbain de Faulquemont : Christian HAUSER

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions : Ils sont membres du Bureau communautaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE 5 LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau, le Président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. »

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local :

Charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Les conseillers communautaires ont pris acte de la présente charte dont copie leur a été remise en séance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE 6 DÉLÉGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ

Le conseil, à l'unanimité, a décidé,

Considérant que le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville »

1° De charger le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés de l'EPCI
- Procéder à la vente ou l'acquisition de biens mobiliers et immobiliers, ainsi qu'à la vente, acquisition ou échange de propriétés foncières dans le cadre des opérations de développement du DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT et signer les documents s'y rapportant
- Mettre en œuvre tout levier d'intervention relatif aux opérations de développement du DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT (subventions, aides directes, etc.)
- Prendre toutes décisions relatives aux demandes de subventions, démarches administratives, techniques, financières et urbanistiques dans le cadre de l'ensemble des opérations de développement du DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT
- Prendre toutes décisions dans le cadre de l'octroi des subventions ADICAPE
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de chose, quels qu'en soient la durée et le montant
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers
- Procéder aux acquisitions, ventes, échanges fonciers et indemnités des propriétaires dans le cadre de la mise en œuvre des schémas d'assainissement et signer les documents s'y rapportant
- Conclure, réviser, résilier les conventions relatives au déversement dans les réseaux d'assainissement communautaires
- Délivrer les autorisations de raccordement aux réseaux d'assainissement
- Présenter les demandes de permis de construire et de démolir ainsi que les demandes d'autorisations de travaux, les déclarations de travaux
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la résiliation et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et créer des groupements de commandes
- Passer les contrats d'assurance
- Signer toutes les conventions de co-maîtrise d'ouvrage où la participation du DUF n'excède pas 50 000 €
- Procéder, en intégralité, à la réalisation des emprunts prévus dans le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les remboursements anticipés et les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que prendre toutes décisions et actes nécessaires
- Créer les régies comptables
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (service des domaines), le montant des offres de l'EPCI à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes
- Ester en justice au nom de la Communauté de Communes devant toutes instances, défendre à toutes instances devant toutes juridictions, former tous recours devant toutes juridictions (oppositions, appel, pourvoi en cassation, désistement, etc.), représenter le DUF devant toutes instances de conciliation (Tribunal de Grande Instance, Prud'hommes, etc.), se constituer partie civile
- Autoriser le Président à signer les protocoles d'accords transactionnels relatifs aux procédures juridiques en instance impliquant la communauté de communes
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

- Procéder à tous les remboursements relatifs à la suppression temporaire ou définitive de certaines activités piscine compte tenu de l'absence de service fait, selon la grille tarifaire en vigueur, et signer les documents s'y rapportant

2° De l'autoriser à subdéléguer ces attributions aux Vice-Présidents

3° De prévoir qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant

4° A rappelé que, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation du Conseil Communautaire

ADMINISTRATION GÉNÉRALE 7 FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

Le conseil, à l'unanimité, a décidé,

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que pour une communauté regroupant 24 902 habitants, le code général des collectivités fixe :

- le montant de l'indemnité maximale de président à 67.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- le montant de l'indemnité maximale de Vice-Président à 24.73 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

1° Des indemnités suivantes à compter du 17/07/2020 :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant Au 17/07/2020
Président	40.50 %	1 575.21 €
Vice-Président	14.84 %	577.19 €

2° De prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté pour les exercices 2020 à 2026.

NOM	PRÉNOM	FONCTION	INDEMNITÉ MENSUELLE
LAVERGNE	François	Président	1 575,21 €
BIANCHIN	Bruno	1 ^{er} Vice-Président	577.19 €
RESLINGER	Myriam	2 ^{ème} Vice-Présidente	577.19 €
WEBANCK	Jean-Michel	3 ^{ème} Vice-Président	577.19 €
GEORGES	Evelyne	4 ^{ème} Vice-Présidente	577.19 €
THIRY	Emmanuel	5 ^{ème} Vice-Président	577.19 €
BAYER	André	6 ^{ème} Vice-Président	577.19 €

HAUSER	Raymond	7 ^{ème} Vice-Président	577.19 €
HAUSER	Christian	8 ^{ème} Vice-Président	577.19 €

ADMINISTRATION GÉNÉRALE 8 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Considérant que la commission est présidée par le Président de la communauté ou son représentant et que le Conseil Communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant les modalités de dépôt des listes,

Une seule liste ayant été déposée selon la proposition suivante :

Titulaires :

Myriam RESLINGER
 Micheline FICKINGER
 Bruno BIANCHIN
 Chantal PICCOLI
 Gérard THIEL

Suppléants :

Michel BAYLAC
 Peggy SKRIBLAK
 Jean BRACCO
 Pierre THILL
 Nathalie DREXLER

La liste soumise au vote a obtenu 58 voix.

Le conseil, par 58 voix Pour, 0 Abstention, 0 Contre, a décidé,

1° De créer une Commission d'Appel d'Offres à titre permanent, pour la durée du mandat ;

2° De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la Commission d'Appel d'Offre :

Titulaires :

Myriam RESLINGER
 Micheline FICKINGER
 Bruno BIANCHIN
 Chantal PICCOLI
 Gérard THIEL

Suppléants :

Michel BAYLAC
 Peggy SKRIBLAK
 Jean BRACCO
 Pierre THILL
 Nathalie DREXLER

ADMINISTRATION GÉNÉRALE 9 COMMISSION POUR LES DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS (CDSP) – MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES

Considérant que la commission est présidée par le Président de la communauté ou son représentant et que le Conseil Communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Le conseil, à l'unanimité, a décidé,

1° De créer une commission pour les Délégations de Service Public à titre permanent, pour la durée du mandat ;

2° De fixer les modalités de dépôt des listes comme suit :

La CDSP est composée :

- du Président de la communauté qui est le Président de la CDSP
- de 5 membres du conseil communautaire élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et autant de suppléants

Cette commission, créée à titre permanent pour la durée du mandat, a pour mission principale le choix du titulaire d'une Délégation de Service Public.

Il est rappelé que le DUF a confié 4 de ses structures à des gestionnaires dans le cadre de concessions de service public par voie d'affermage :

- Le multi-accueil petite enfance TAM-TAM & DOUDOUS de FAULQUEMONT
- Le multi-accueil petite enfance PART'ÂGES de LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD
- L'aire d'accueil des gens du voyage
- Le golf de FAULQUEMONT-PONTPIERRE

Les membres de la CDSP seront élus lors de la prochaine séance à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les listes seront à déposer pour le 31/08/20 par mail à l'adresse suivante : av@dufcc.com

ADMINISTRATION GÉNÉRALE 10 ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU DUF AU SEIN DES SYNDICATS DES EAUX

Considérant que l'article 10 de la loi n°2020-760 permet aux conseils communautaires de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations de leurs délégués au sein des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes fermés,

Le conseil, à l'unanimité, a décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations de ses délégués au sein des syndicats des eaux et a désigné en tant que représentants du District Urbain de Faulquemont au sein des Syndicats des Eaux ci-après mentionnés, respectivement, les conseillers communautaires suivants :

Syndicats d'appartenance	Commune	Nom	Prénom
SEBVF	ADAINCOURT	HOUILLON	Christophe
		MANTZER	Camille
	ADELANGE	FULLER	Jean-Marc
		CHEIBER	Philippe
	ARRAINCOURT	GEORGES	Evelyne
		CORNIER	Alain
	ARRIANCE	ARNOULD	Armand
		MARTINEZ	Thomas
	BAMBIDERSTROFF	BOYARD	Paul
		PENNERAD	Jérémy
		LINDEN	Fabian
		STEINMETZ	Georges
	CREHANGE	LAVERGNE	François
		LEIDNER	Jonathan
		FROHWERK	Graziella
		KIRCHNER	Martine

		MARTINEZ	Francis
		BECKER	Stéphane
		RAPP	Frédéric
		BERLVOIX	Lionel
		KIRCHNER	Georges
		HOFFERT	Etienne
	ELVANGE	PAPINUTTI	Pascal
		ZIMMERMANN	Jean-Daniel
	FAULQUEMONT	BIANCHIN	Bruno
		BLANCHARD	Pierre
		BOULLEE	Hervé
		CHAPPELLIER	Stéphane
		COMBAS	Violette
		KEMPENICH	Béatrice
		KOPPERS	Alain
		LABRE	Alain
		MILAZZO	Marcel
		PEZZA	Félix
		RIBU	Cassandra
		ROLLIN	Sophie
	FLETRANGE	THIEL	Gérard
		WILDENHAIN	Philippe
	FOULIGNY	FOUGEROUSSE	Frédéric
		RINKEL	Cyrille
	GUINGLANGE	HENRION	Joël
		THILL	Damien
	HALLERING	BALLASSE	Luc
		KLOCK	Nicole
	HAN SUR NIED	GERARDIN	Alain
		HOUILLON	Marc
	HAUTE VIGNEULLES	STAUB	Danièle
		KLEIN	Sylvain
	HEMILLY	KREIS	Jean-Luc
		FERRAND	Raphaël
	HERNY	AZAMBRE	Yann
		SAMSON	Alexandre

	HOLACOURT	LOTH	Nicole
		BRACCO	Jean
	LONGEVILLE LES SAINT AVOLD	LEBLEU	Clément
		BECKER	Daniel
		HAHN	Daniel
		GROSMANGIN	Astrid
		LAURENT	Etienne
		PASTOK	Marie-Claire
		THILL	Dominique
		RICHARD	Sébastien
	MAINVILLERS	DOSDA	Jean-Yves
		DOSDA	Michaël
	MANY	HINSCHBERGER	Daniel
		COLLURA	Michaëla
	MARANGE ZONDRANGE	PETITJEAN	Laurent
		HINZ	Nicolas
	PONTPIERRE	HAUSER	Christian
		KREMETTER	Gérard
	THICOURT	RESLINGER	Myriam
		SPITZ	Pascal
	THONVILLE	FORET	René
		KIEFFER	Christelle
	TRITTELING REDLACH	MORYS	Jean
		GRIMMER	Didier
	VAHL LES FAULQUEMONT	THILL	Pierre
		LOTH	Christian
	VATIMONT	HORY	Marie-Claire
		HAEGENAUER	Viviane
	VITTONCOURT	TRIBOUT	Jean-Charles
		BUREL	Lionel
	VOIMHAUT	THONNON	Gilbert
		COLLIGNON	Eric
ZIMMING	ROTH	Daniel	
	DREXLER	Nathalie	
SIE DE FOLSCHVILLER	LAUDREFANG	PHILIPPE	René
		GRIMMER	Bernard

	TETING-SUR-NIED	ALBERTUS	Bernard
		JACQUES	Guy
		PICCOLI	Chantal
SYNDICAT DES EAUX DE BOULAY	BOUCHEPORN	WANNY	André
		MULLER	Christophe

ADMINISTRATION GÉNÉRALE 11 DÉTERMINATION DES LIEUX DE TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR LA MANDATURE

Le conseil, à l'unanimité, a décidé,

Les réunions du conseil communautaire se tiendront, pour la durée du mandat, en tout lieu situé sur le territoire du DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT permettant l'accueil de l'ensemble des membres de l'assemblée, l'Hôtel Communautaire, siège de l'EPCI, ne disposant pas de la surface nécessaire.

AFFAIRES FINANCIÈRES 12 APPROBATION DES RÉSULTATS DÉFINITIFS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 ET DES COMPTES DE GESTION CORRESPONDANTS

Lors de la séance du 26 février 2020, le Conseil Communautaire a délibéré sur les résultats provisoires des comptes administratifs 2019, la trésorerie n'ayant pas, à cette date, transmis les comptes de gestion définitifs correspondants, réceptionnés au DUF le 30/06.

Le conseil, à l'unanimité, a décidé,

- d'approuver les résultats définitifs du Compte Administratif 2019 du budget général ainsi que des budgets annexes « usines-relais », « gestion déchets » et « assainissement », en parfaite concordance avec les comptes de gestion du Receveur, et identiques aux résultats provisoires approuvés par le Conseil Communautaire le 26 février 2020

BUDGET GENERAL	
Section de fonctionnement	
Dépenses	11 513 765,27€
Recettes	14 437 060,63 €
Excédent de clôture	2 923 295,36 €
Section d'investissement	
Dépenses	7 949 397,71 €
Recettes	11 332 038,37 €
Excédent de clôture	3 382 640,66 €
Restes à réaliser dépenses	1 210 389,00 €
Restes à réaliser recettes	626 012,00 €

BUDGET ANNEXE USINE RELAIS	
Section de fonctionnement	
Dépenses	2 148 553,34 €
Recettes	3 192 463,08 €
Excédent de clôture	1 043 909,74 €
Section d'investissement	
Dépenses	2 225 017,93 €
Recettes	6 905 019,57 €
Excédent de clôture	4 680 001,64 €

BUDGET ANNEXE GESTION DECHETS	
Section de fonctionnement	
Dépenses	3 242 736,15 €
Recettes	3 112 864,97 €
Déficit de clôture	129 871,18 €
Section d'investissement	
Dépenses	50 949,70 €
Recettes	239 394,76 €
Excédent de clôture	188 445,06 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	
Section de fonctionnement	
Dépenses	2 424 762,08 €
Recettes	3 308 556,47 €
Excédent de clôture	883 794,39 €
Section d'investissement	
Dépenses	2 566 113,13 €

Recettes	2 540 392,20 €
Déficit de clôture	25 720,93 €

Affectation du résultat de fonctionnement	
Report en fonctionnement	562 005,46 €
Besoin de financement	25 720,93 €
Restes à réaliser dépenses	572 152,00 €
Restes à réaliser recettes	276 084,00 €
Affectation du résultat	321 788,93 €

- de statuer

- sur les comptes de gestion 2019, identiques aux résultats provisoires, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer
- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019
- sur l'exécution du budget général et des budgets annexes de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- sur la comptabilité des valeurs inactives
- déclarer que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019, par le trésorier de Faulquemont, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

